



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

# National Historic Sites of Canada Order

# Décret sur les lieux historiques nationaux du Canada

C.R.C., c. 1112

C.R.C., ch. 1112

Current to June 10, 2013

À jour au 10 juin 2013

Last amended on December 16, 2011

Dernière modification le 16 décembre 2011

Published by the Minister of Justice at the following address:  
<http://laws-lois.justice.gc.ca>

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :  
<http://lois-laws.justice.gc.ca>

# REGLEMENT CODIFIÉ

REGLEMENT SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

REGLEMENT CODIFIÉ SUR LA CODIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

DU GOUVERNEMENT DU CANADA

## OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

## CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

**31.** (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

...

Inconsistencies in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

## NOTE

This consolidation is current to June 10, 2013. The last amendments came into force on December 16, 2011. Any amendments that were not in force as of June 10, 2013 are set out at the end of this document under the heading “Amendments Not in Force”.

## NOTE

Cette codification est à jour au 10 juin 2013. Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 16 décembre 2011. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 10 juin 2013 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

Codifications comme élément de preuve

Incompatibilité — règlements

**TABLE OF PROVISIONS****TABLE ANALYTIQUE**

Section		Page	Article	Page
	National Historic Sites of Canada Order		Décret sur les lieux historiques nationaux du Canada	
1	NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA	1	LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA	1
2	APPLICATION OF ACT SCHEDULE	1 2	APPLICATION DE LA LOI ANNEXE	1 2

## **CHAPTER 1112**

---

### CANADA NATIONAL PARKS ACT

#### **National Historic Sites of Canada Order**

#### NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA ORDER

##### NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA

- 1.** The lands described in the schedule, title to which is vested in Her Majesty, constitute the National Historic Sites of Canada.

SOR/2004-218, s. 2.

##### APPLICATION OF ACT

- 2.** Subsection 8(1), section 12, subsections 16(1) to (3), sections 17 to 23, subsections 24(2) and (3) and sections 25 to 32 of the *Canada National Parks Act* apply to the National Historic Sites of Canada.

SOR/2004-218, s. 2.

- 3.** [Repealed, SOR/2004-218, s. 2]

## **CHAPITRE 1112**

---

### LOI SUR LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

#### **Décret sur les lieux historiques nationaux du Canada**

#### DÉCRET SUR LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

##### LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

- 1.** Les terres appartenant à Sa Majesté qui sont décrites à l'annexe constituent les lieux historiques nationaux du Canada.

DORS/2004-218, art. 2.

##### APPLICATION DE LA LOI

- 2.** Le paragraphe 8(1), l'article 12, les paragraphes 16(1) à (3), les articles 17 à 23, les paragraphes 24(2) et (3) et les articles 25 à 32 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* s'appliquent aux lieux historiques nationaux du Canada.

DORS/2004-218, art. 2.

- 3.** [Abrogé, DORS/2004-218, art. 2]

SCHEDULE  
(Section 1)

BRITISH COLUMBIA

*Chilkoot Trail National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In British Columbia; in the Cassiar District;

All those parcels of land more particularly described as follows:

FIRSTLY: All that parcel of land shown as "Lands required for Chilkoot Trail National Historic Park" on a Plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under number 71805, a copy of which is filed in the Surveyor General Branch, Ministry of Crown Lands, British Columbia as Plan 3 Tube 1445;

SECONDLY: All that parcel of land shown as Block A of District Lots 243 and 7101 on a Plan filed in the Surveyor General Branch, Ministry of Crown Lands in British Columbia as Plan 15 Tube 1483, a copy of which is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under number 72817;

the parcels containing together 12 901.6 hectares more or less.

*Fort Langley National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of British Columbia;

In New Westminster District;

All those parcels of land more particularly described as follows:

FIRSTLY:

All that parcel of land shown as Lot 1, District Lot 19, Group 2 on a plan deposited in The Land Title Office at New Westminster as 68956, a copy of which is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as 69479;

SECONDLY:

All that parcel of land shown as Lot 2, District Lot 19 and District Lot 242, Group 2 on said Plan 68956.

Said lots containing together about 7.59 hectares.

*Fort Rodd Hill National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

THAT the property involving Rod Hill (Belmont) Fort, Vancouver Island, B.C., was declared surplus, with the exception of two buildings, by the Department of National Defence on Surplus Declaration, C.A.D.C. Serial No. 252-132977, Defence Reference H.Q. 5150-B.80 (D.C.Prop.) and is now held by Crown Assets Disposal Corporation for disposal by transfer to the Department of Indian Affairs and Northern Development;

THAT the site comprises 44.4 acres of land as outlined in red on the copy of the site plan attached to Order in Council P.C. 1962-27/153 together with all military installations, exclusive of buildings No. 1030 and No. 1061 and exclusive of all World War II frame buildings other than No. 1001. Thus installations 1030 and 1061 would be retained by the Department of National Defence

ANNEXE  
(article 1)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga* comprenant les zones décrites ci-après :

En Colombie-Britannique; à l'intérieur des limites du lot numéro 1320 du district de Cassiar; une partie du quartier sud-ouest du lot 1320 étant désignée lot 1, au plan numéro 8463 au bureau d'enregistrement de Prince Rupert, une copie de ce plan étant enregistrée aux Archives d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, sous le numéro 62223;

Moins la partie comprise à l'intérieur des limites de la route montrée sur ce plan; le reste ayant une superficie d'environ 19,75 acres (7,99 hectares).

*Lieu historique national du Canada du Fort-Langley* comprenant la zone décrite ci-après :

Dans la province de la Colombie-Britannique;

Dans le district de New Westminster;

La totalité des parcelles de terrain plus particulièrement décrites comme suit :

PREMIÈREMENT :

La totalité de la parcelle de terrain indiquée comme le lot 1, lot de district 19, groupe 2, sur un plan déposé au bureau des titres de biens-fonds à New Westminster sous le numéro 68956, dont une copie est déposée aux Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 69479;

DEUXIÈMEMENT :

La totalité de la parcelle de terrain indiquée comme le lot 2, lot de district 19 et lot de district 242, groupe 2, sur le plan 68956.

Ces lots ayant ensemble une superficie d'environ 7,59 hectares.

*Lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill* comprenant les zones décrites ci-après :

QUE la propriété comprenant le Fort Rod Hill (Belmont) sur l'île Vancouver (C.-B.) a été déclarée comme surplus, à l'exception de deux bâtiments, par le ministère de la Défense nationale sur la déclaration de surplus C.A.D.C. Série n° 252-132977, référence de la Défense H.Q. 5150-B.80 (D.C. Prop.) et est actuellement en la possession de la Corporation de disposition des biens de la couronne pour fins de disposition par transfert au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

QUE l'emplacement comprend 44,4 acres de terrain, tel que tracé en rouge sur l'exemplaire du plan de l'emplacement annexé au décret C.P. 1962-27/153, de même que toutes les installations militaires, à l'exclusion des bâtiments n° 1030 et n° 1061 et à l'exclusion de tous les bâtiments-cadre de la deuxième guerre mondiale autres que le n° 1001. Les installations 1030 et 1061 sont conservées par le ministère de la Défense nationale (armée) et le n° 1001 (encerclé en rouge) est attribué au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

QUE l'emplacement sera administré de concert avec le site historique national du phare de Fisgard comme une seule entité.



veys Records at Ottawa, a copy of which is registered as number 82-B-07017 in the Battleford Land Titles Office, said parcels containing together 22.65 hectares more or less.

*Fort Walsh National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

The lands situated in the Province of Saskatchewan composed of the north half of Section nine and the whole of Sections sixteen and twenty-one, in Township seven, Range twenty-nine, West of the Third Meridian.

*Motherwell Homestead National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Saskatchewan, in NE 1/4 Section 14, Township 20, Range 11, W.2.M., the whole of parcel A, designated as Motherwell Homestead National Historic Park according to plan 67401 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Regina as Plan No. 81R05202; said parcel containing 3.59 hectares, more or less.

#### MANITOBA

*Prince of Wales Fort National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular that certain parcel or tract of land and premises, situate, lying and being in the Province of Manitoba, at the northern end of the western peninsula formed by the junction of the Churchill River and Hudson Bay, comprising all that portion of the said peninsula lying to the north of the northerly limit of First Avenue, in the said town of Churchill, and containing an area of fifty (50) acres, more or less, as shown on a plan approved and confirmed by Edouard Deville, Surveyor General of Canada, dated the 5th day of November, 1909, and which said plan is of record in the Legal Surveys Division, Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, under Number 15353.

*Lower Fort Garry National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular that certain parcel or tract of land and premises, situate, lying and being in the Province of Manitoba and composed of those portions of River Lot One (1), in the Parish of Saint Clements, and River Lot One Hundred and Thirty-one (131), in the Parish of Saint Andrews, lying to the east of Lord Selkirk Highway, as same are shown outlined in pink on the Plan of Survey, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Number 5196.

*Riel House National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Manitoba;

in the City of Winnipeg;

in the Parish of St. Vital;

in River Lot 51;

all that parcel of land designated as Riel House National Historic Park according to a plan recorded at the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as No. 72472, a copy of which has been filed in the Winnipeg Land Titles Office as Plan 24502;

rant dans les Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa et dont une copie est enregistrée sous le n° 82-B-07017 au bureau d'enregistrement de Battleford; lesdites parcelles ayant une superficie d'environ 22,65 hectares.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Walsh* comprenant les zones décrites ci-après :

Les terres situées dans la province de la Saskatchewan et comprenant la moitié nord de la section neuf et la totalité des sections seize et vingt et un, dans le township sept, rang vingt-neuf, à l'ouest du troisième méridien.

*Lieu historique national du Canada du Homestead-Motherwell* comprenant la zone décrite ci-après :

La totalité du lot A, dans le rang 11, W.2.M., du township 20, dans le quart nord-est de la section 14, désigné comme le parc historique national de la ferme Motherwell, dans la province de la Saskatchewan, selon le plan n° 67401 versé au registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont une copie a été déposée au bureau d'enregistrement à Régina sous le n° 81R05202; ledit lot ayant une superficie d'environ 3,59 hectares.

#### MANITOBA

*Lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles* comprenant les zones décrites ci-après :

L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain et des établissements situés dans la province du Manitoba, à l'extrémité septentrionale de la péninsule occidentale formée par la jonction de la rivière Churchill et de la baie d'Hudson, comprenant toute cette partie de ladite péninsule sise au nord de la limite septentrionale de la Première avenue, dans ladite ville de Churchill, d'une superficie de cinquante (50) acres, plus ou moins, ainsi qu'elle a été établie sur un plan approuvé et confirmé par M. Édouard Deville, arpenteur général du Canada en date du 5 novembre 1909, ledit plan étant dans les dossiers du Service des levés officiels, Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, sous le numéro 15353.

*Lieu historique national du Canada de Lower Fort Garry* comprenant les zones décrites ci-après :

L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain et de terrain et des établissements situés dans la province du Manitoba et comprenant ces parties du lot de grève n° un (1), dans la paroisse de St. Clements, et du lot de grève cent trente et un (131), dans la paroisse de St. Andrews, situées à l'est de la route Lord Selkirk, telles qu'elles apparaissent en rose sur le plan d'arpentage, enregistré sous le n° 5196 au Bureau des titres de biens-fonds, à Winnipeg.

*Lieu historique national du Canada de la Fourche* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province du Manitoba;

dans la ville de Winnipeg, dans la paroisse de St. John; dans le lot riverain numéro 1;

toute cette parcelle de terrain étant désignée comme parc historique national de la Fourche au plan enregistré aux archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 72025;

said parcel containing altogether 1.09 hectares (2.70 acres) more or less.

*St. Andrew's Rectory National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Manitoba; in the Rural Municipality of St. Andrews; in the Parish of St. Andrews; in River Lot 62;

All those parcels of land designated as parcels A, B and D according to a plan filed in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 18050, a copy of which is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as No. 69182; said parcels containing together about 2.923 hectares.

*The Forks National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Manitoba; in the City of Winnipeg; in the Parish of St. Johns; in River Lot One;

All that parcel of land designated as The Forks National Historic Park according to a plan recorded at the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as No. 72025, a copy of which is filed in the Winnipeg Land Titles Office as Plan 23609 WLTO; said Parcel containing 3.10 hectares (7.66 acres) more or less.

une copie dudit plan étant déposée au Bureau d'enregistrement à Winnipeg sous le plan 23609 WLTO;

ladite parcelle renfermant une superficie d'environ 3,10 hectares (7,66 acres).

*Lieu historique national du Canada de la Maison-Riel* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province du Manitoba;

dans la ville de Winnipeg;

dans la paroisse de St Vital;

dans le lot riverain n° 51;

la totalité de la parcelle de terre dénommée Parc historique national de la Maison-Riel qui figure sur le plan enregistré aux Archives des terres du Canada, à Ottawa, sous le numéro 72472, dont une copie a été déposée au bureau d'enregistrement à Winnipeg sous le numéro 24502;

cette parcelle ayant une superficie totale d'environ 1,09 hectare (2,70 acres).

*Lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province du Manitoba; dans la municipalité rurale de St. Andrews; dans la paroisse de St. Andrews; dans le lot riverain numéro 62;

toutes ces parcelles de terrain étant désignées comme parcelles A, B et D au plan numéro 18050 déposé au Bureau d'enregistrement à Winnipeg;

une copie dudit plan étant enregistrée au Registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 69182;

lesdites parcelles comprenant une superficie totale d'environ 2,923 hectares.

## ONTARIO

*Bellevue House National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the County of Frontenac; in the Township of Kingston (now the City of Kingston); in farm lot 22, concession 1, lot H.S. 1 according to plan 53162 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Kingston as 1368; said lot containing 1.59 acres, more or less.

*Fort George National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Ontario;

in the Regional Municipality of Niagara;

in the Town of Niagara-on-the-Lake;

Lot 1 according to Plan 57662 recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at St. Catharines as Canada Lands Plan No. 2;

LESS:

## ONTARIO

*Lieu historique national du Canada de la Villa-Bellevue* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans le comté de Frontenac; dans le township de Kingston (aujourd'hui, ville de Kingston); dans le lot de ferme n° 22, concession n° 1, lot H.S. 1, conformément au plan enregistré sous le n° 53162 au Registre d'arpentage des terres publiques du Canada, à Ottawa, dont une copie est déposée sous le n° 1368 au Bureau d'enregistrement de Kingston; ledit lot renfermant 1,59 acre, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada du Fort-George* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de l'Ontario;

dans la municipalité régionale de Niagara;

dans la ville de Niagara-on-the-Lake;

le lot 1, selon le plan 57662, déposé aux Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa, une copie étant déposée au bureau d'enregistrement à St. Catharines sous « Canada Lands Plan No. 2 »;

EXCEPTÉ :

Part 1 and Part 2 as shown on plan 30R-6751 deposited in said Registry Office at St. Catharines, a copy of which is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as Plan 73465;

the remainder containing about 11.28 hectares.

*Fort Malden National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Ontario; in the County of Essex; in the Town of Amherstburg described as follows: All those parcels of land and water designated Fort Malden National Historic Park and shown bordered by a heavy black line on plan 60970 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Registry Office at Windsor as 4; said parcels containing 9.50 acres of land and 3.36 acres of water, more or less.

*Fort St. Joseph National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Ontario; in the District of Algoma; in the Township of Jocelyn; the whole of a parcel comprising Ordnance Reserve No. 1 and Naval Reserve "A" Concession A according to plan 59676 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Sault Ste. Marie as T168267; said parcel containing 374.34 hectares, more or less.

*Fort Wellington National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular that certain parcel or tract of land situate in the Town of Prescott in the County of Grenville and Province of Ontario, and comprising Lots 29 to 36 inclusive, as shown on a plan of the Ordnance property in the Town of Prescott as surveyed under instructions from the Crown Lands Department dated 11th May, 1859, and signed by B. W. Gossage, Provincial Land Surveyor.

*Woodside National Historic Site of Canada* comprising the area in the Province of Ontario, in the Regional Municipality of Waterloo, in the City of Kitchener, described as follows:

the whole of Lots 549-1 and 549-2 according to plan 58875 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Registry Office for the Registry Division of Waterloo North (No. 58) at Kitchener as 945,

and containing together 11.16 acres, more or less.

## QUEBEC

*Battle of the Châteauguay National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Quebec; in the county of Châteauguay; in the parish of Saint-Malachie, the whole of lots C.P. 1 and C.P. 2 according to a plan deposited in the Land Registry Office at Beauharnois as 133578, a copy of which is recorded as 57678 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa; the said lots containing 0.26 acres and 2.80 acres respectively, more or less.

*Battle of the Restigouche National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

les parcelles montrées comme « Part 1 » et « Part 2 » sur un plan déposé au bureau d'enregistrement à St. Catharines sous le plan 30R-6751, une copie étant déposée aux Archives d'arpentage des terres du Canada sous le plan 73465;

le reste ayant une superficie d'environ 11,28 hectares.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Malden* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province d'Ontario, comté d'Essex, dans la ville d'Amherstburg, toutes les étendues de terre et d'eau désignées comme constituant le parc national de Fort Malden et délimitées par une ligne noire épaisse au plan 60970 du registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont une copie a été versée sous le numéro 4 au bureau d'enregistrement de Windsor; lesdites parcelles contenant 9,50 acres de terre et 3,36 acres d'eau, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada du Fort-St. Joseph* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province d'Ontario, dans le district d'Algoma, dans le township de Jocelyn, la totalité d'une parcelle contenant la réserve d'artillerie n° 1 et la réserve navale « A », concession « A » et figurant sur le plan 59676 des Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa, dont une copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Sault-Sainte-Marie sous le numéro T168267, ladite parcelle ayant une superficie d'environ 374,34 hectares.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Wellington* comprenant les zones décrites ci-après :

L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain située dans la ville de Prescott, comté de Granville et province d'Ontario, et comprenant les lots 29 à 36 inclusivement ainsi qu'il est indiqué au plan de la propriété de l'Artillerie sise dans la ville de Prescott, selon l'arpentage qui en a été fait d'après les instructions du ministère des Terres de la Couronne, en date du 11 mai 1859 et portant la signature de B. W. Gossage, arpenteur-géomètre provincial.

*Lieu historique national du Canada de Woodside* comprenant les zones dans la province d'Ontario, dans la municipalité régionale de Waterloo, dans la ville de Kitchener, décrites comme suit :

la totalité des lots 549-1 et 549-2, selon le plan 58875, au Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont une copie est déposée au bureau d'enregistrement des terres pour la Division des registres de Waterloo nord (n° 58), à Kitchener sous le n° 945,

et couvrant ensemble, plus ou moins, 11,16 acres.

## QUÉBEC

*Lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Châteauguay* comprenant les zones décrites ci-après :

Au Québec, dans le comté de Châteauguay, dans la paroisse de Saint-Malachie, les lots C.P. 1 et C.P. 2, selon le plan 133578 déposé au bureau du cadastre à Beauharnois, dont une copie portant le n° 57678 est conservée au registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa; lots comptant, respectivement, à peu près 0,26 et 2,80 acres.

*Lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Restigouche* comprenant les zones décrites ci-après :

In the province of Quebec; in the Municipality of Pointe-à-la-Croix;

those parts of lots 1-2-4 and 3-11, Restigouche Range, according to the revised Official Cadastre for the District of Mann, in the second registration division of Bonaventure;

as said parts are described in the Deed of Sale, registered in the said registration division under number 37331;

said parts being shown on a plan prepared by Jean-Paul Lavoie, arpenteur-géomètre, dated December 31, 1975 and numbered C-1616;

said plan being recorded in the Canada Lands Surveys Records, Office of the Surveyor General and Director at Ottawa, under number 60280;

said parts containing together 8.171 hectares more or less.

*Cartier-Brebœuf National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Québec;

In the official Cadastre of the Parish of St. Roch Nord;

In the City of Québec;

all those parcels of lands including the bed of Laiet River according to plans 55841 and 58556 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, copies of which have been deposited in the Registry Office at Québec City under numbers 665234 and 772033 respectively;

said parcels including that part of Lot 435-386 which is described and shown in Deed registered in said Registry Office under number 1040764, a copy of which is recorded in said Records under number F.B. 33289;

Less,

those parts of Lots 146, 151 and 152 containing 0.085 acres;

that part of Lot 435-513 containing 0.025 acres;

those parts of Lots 435-519, 435-520, 435-521 and 435-522 containing 0.004 acres;

those parts of Lots 435-384 and 435-385 containing 0.025 acres;

said parts as shown on said plan 58556;

as said parts are also shown separately on plans prepared by Luc Pelletier, Q.L.S., dated June 12, 1973, under Minutes 7-132-02, 7-132-03, 7-132-04 and 7-132-05, copies of which have been recorded under number F.B. 33253 in said Records; the remainder containing about 17.33 acres (7.01 hectares).

This description is subject to two (2) sewage pipe maintenance easements, each being 20 feet (6.1 metres) in width as same are shown on said plan 58556 and F.B. 33289 in said records.

*Coteau-du-Lac National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Quebec, in the Parish of Saint Ignace-du-Coteau-du-Lac, all that parcel of land designated Lot 130/N.S. on plan 59472 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is deposited in the Registry Office for the Registration Division of Soulange at Coteau Landing as 64574; said parcel containing about 11.5 acres.

Dans la province de Québec; dans la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

les parties des lots 1-2-4 et 3-11 du rang Restigouche, selon le cadastre officiel révisé du canton de Mann, deuxième division d'enregistrement de Bonaventure;

les parties étant décrites dans l'acte de vente enregistré à ladite division d'enregistrement sous le numéro 37331;

lesdites parties étant indiquées sur un plan préparé par Jean-Paul Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 31 décembre 1975 et portant le numéro C-1616;

ledit plan étant déposé dans les archives d'arpentage des terres du Canada, bureau de l'arpenteur général et directeur à Ottawa, sous le numéro 60280;

lesdites parties comprenant une superficie de 8,171 hectares, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada Cartier-Brebœuf* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec;

au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch Nord;

dans la ville de Québec;

les parcelles de terrain, y compris le lit de la rivière Laiet conformément aux plans 55841 et 58556 des Archives d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont les copies ont été consignées au bureau d'enregistrement de la ville de Québec, aux numéros 665234 et 772033 respectivement;

lesdites parcelles incluant la partie du lot 435-386 décrite et indiquée dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement susmentionné au numéro 1040764 et dont une copie a été consignée au numéro F.B. 33289 desdites archives;

sauf,

les parties des lots 146, 151 et 152 comprenant 0,085 acre;

la partie du lot 435-513 comprenant 0,025 acre;

les parties des lots 435-519, 435-520, 435-521 et 435-522 comprenant 0,004 acre;

les parties des lots 435-384 et 435-385 comprenant 0,025 acre;

lesdites parties indiquées sur ledit plan 58556;

lesdites parties sont également indiquées séparément sur les plans préparés par Luc Pelletier, arpenteur-géomètre du Québec, le 12 juin 1973, figurant dans les délibérations n°s 7-132-02, 7-132-03, 7-132-04 et 7-132-05, dont les copies ont été consignées auxdites archives sous le numéro F.B. 33253; le reste comprenant 17,33 acres (7,01 hectares).

Le terrain décrit est touché par deux (2) servitudes réservées pour l'entretien de tuyaux d'égout de 20 pieds (6,1 mètres) de largeur et indiquées sur le plan 58556 et au numéro F.B. 33289 desdites archives.

*Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec;

*Fort Chamby National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular that certain parcel or tract of land situate at Chamby in the Province of Quebec and comprising Villa Lots 1-1, 1-2 and 1-21 as shown on a plan of Ordnance Lands situate at Chamby, P.Q., accepted and approved to be retained of record in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa and signed by David Mills, Minister of the Interior, on January 10, 1878.

*Fort Lennox National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular that certain parcel or tract of land comprising a number of islands in the Richelieu River, situate, lying and being near St. Paul, in the Province of Quebec, and comprising all the lands included in the Imperial Reserve transferred to the control of Canada and known as the Military Reserve Île-aux-Noix, containing an area of two hundred and ten (210) acres, more or less.

*Fort Témiscamingue National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Québec;

in the Official Cadastre of the Township of Duhamel;

in the Registration Division of Témiscamingue;

in the Municipality of Duhamel-West;

all that parcel of land comprising lots 7a, 7b, and parts of lots 7c and 8, range 11, according to a plan prepared by Paul-André Tremblay, Q.L.S., a copy of which has been annexed to the Deed of Sale which has been registered in the Registry Office at Témiscamingue under number 73710, and a copy of said plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under number 55862; said parcel containing 26.7 hectares (66.11 acres) more or less.

*The Fur Trade at Lachine National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the province of Quebec;

in the city of Lachine;

a part of the original lot 807 according to the Official Plan and Book of Reference for the City of Lachine, in the Registration Division of Montreal, as said part is described in the correction to the Deed of Sale, said Deed being registered in the said Registration Division under number 2786072, said correction to said Deed being registered in said Division under number 2984752;

as said part is shown on a plan prepared by Alfred Trottier, arpenteur-géomètre, dated August 25, 1977 and recorded in the Canada Lands Surveys Records, in the Office of the Surveyor General and Director at Ottawa, under number 63649, said part containing 1659.21 square metres more or less.

*Louis S. St. Laurent National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Quebec;

in the Village of Compton;

lots 74, 75 and 76, range V, according to the Plan and Book of Reference of the Official Cadastre for the Village of Compton, in the Reg-

dans la ville de Lachine;

une partie du lot originale numéro 807 selon le plan et le livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal et telle que désignée dans la correction à l'acte de vente enregistré à ladite division d'enregistrement sous le numéro 2786072, ladite correction étant enregistrée dans ladite division d'enregistrement sous le numéro 2984752;

ladite partie étant indiquée sur un plan préparé par Alfred Trottier, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 1977; ledit plan étant déposé aux Archives d'arpentage des terres du Canada, bureau de l'arpenteur général et directeur à Ottawa, sous le numéro 63649; ladite partie comprenant une superficie de 1659,21 mètres carrés, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada de Coteau-du-Lac* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec, dans la paroisse de Saint-Ignace du Coteau-du-Lac, la totalité de la parcelle de terre désignée comme le lot 130 N.S., sur le plan numéro 59472 du Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont copie a été versée aux dossiers du Bureau de la division d'enregistrement de Soulange, à Coteau Landing, sous le numéro 64574; ladite parcelle renfermant environ 11,5 acres.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Chamby* comprenant les zones décrites ci-après :

L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain située à Chamby, dans la province de Québec, et englobant les lots de villa 1-1, 1-2 et 1-21, indiqués sur un plan des terres de l'Artillerie, sises à Chamby (P.Q.), accepté et approuvé pour être conservé dans les dossiers du registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, et signé par M. David Mills, ministre de l'Intérieur, le 10 janvier 1878.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Lennox* comprenant les zones décrites ci-après :

L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain embrassant un certain nombre d'îles sur la rivière Richelieu, situées, à proximité de St-Paul, dans la province de Québec, et renfermant toutes les terres comprises dans la Réserve impériale placée sous le contrôle du Canada et connue sous le nom de Réserve militaire de l'Île-aux-Noix, d'une superficie de deux cent dix (210) acres, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Témiscamingue* comprenant la zone décrite ci-après :

Au Québec;

cadastral officiel du canton de Duhamel;

division d'enregistrement de Témiscamingue;

municipalité de Duhamel-Ouest;

toute la parcelle de terre comprenant les lots 7a, 7b et certaines parties des lots 7c et 8, rang 11, conformément au plan préparé par Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre du Québec, dont copie a été annexée à l'acte de vente, lequel a été enregistré (numéro 73710) au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, copie du plan ayant également été ajoutée (numéro 55862) au Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa; ladite parcelle ayant une superficie de 26,7 hectares (66,11 acres) plus ou moins.

istration Division of Sherbrooke and as described in a Deed of Sale registered in the said registration division under number 205493;

said lots being shown on a plan prepared by Jacques Barrette, Quebec Lands Surveyor, dated August 17, 1978 and numbered 551 and recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under number 64937;

said lots containing together about 3905.4 square metres.

*Sir George-Étienne Cartier National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Quebec;

in the city of Montreal;

those parts of Lot 41 according to the Plan and Book of Reference of the Official Cadastre for the East District, in the Registration Division of Montreal; as said parts are described in the deeds of sale registered in the said registration division under numbers 2435722 and 3587991; said parts as shown on two plans, the first prepared by Maurice Gaudreault, of Gaudreault, Rabin, Legault & Pigeon arpenteurs-géomètres, dated June 17, 1970 and numbered 9187; the second plan prepared by Yves Pigeon, of Gaudreault, Pigeon & Verschelden arpenteurs-géomètres, dated March 12, 1985 and numbered 85-9187-1; a certified copy of each plan has been recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, under numbers 56070 and F.B.33440 respectively;

said parts containing together about 479.28 square metres.

*Sir Wilfrid Laurier National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Quebec; in the County Municipality of L'Assomption (Electoral District of L'Assomption); in the Town of Laurentides; all that parcel comprising lots 1061 and 1062 and part of lots 1063 and 1064 according to plan 60969 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is deposited in the Registry Office at L'Assomption under number 201425; said parcel containing 0.58 acres, more or less.

*Lévis Forts National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Québec; in the County of Lévis; in the City of Lauzon; all that parcel of land as shown on plan 66456 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, containing 4.5 hectares, more or less.

*Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec;

dans le village de Compton;

les lots numéros 74, 75 et 76, V<sup>e</sup> Rang aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du village de Compton, division d'enregistrement de Sherbrooke et tels que désignés dans l'acte de vente enregistré dans ladite division d'enregistrement sous le numéro 205493;

lesdits lots tels que montrés sur un plan préparé par Jacques Barrette, arpenteur-géomètre, en date du 17 août 1978, portant le numéro 551; ledit plan étant déposé aux archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 64937;

lesdits lots contenant une superficie d'environ 3 905,4 mètres carrés.

*Lieu historique national du Canada de Sir-George-Étienne-Cartier* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec;

dans la ville de Montréal;

les parties du lot 41 aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du quartier Est, division d'enregistrement de Montréal et telles que désignées dans les actes de vente enregistrés dans ladite division d'enregistrement sous les numéros 2435722 et 3587991;

lesdites parties telles que montrées sur les plans, le premier préparé par Maurice Gaudreault, de Gaudreault, Rabin, Legault et Pigeon arpenteurs-géomètres, en date du 17 juin 1970 et portant le numéro 9187; le deuxième plan préparé par Yves Pigeon, de Gaudreault, Pigeon et Verschelden arpenteurs-géomètres, en date du 12 mars 1985 et portant le numéro 85-9187-1;

une copie certifiée de chaque plan étant déposée aux archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa, sous les numéros 56070 et F.B.33440 respectivement;

lesdites parties contenant ensemble une superficie d'environ 479,28 mètres carrés.

*Lieu historique national du Canada de Sir-Wilfrid-Laurier* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Québec; dans la municipalité du comté de L'Assomption (district électoral de L'Assomption); dans la ville des Laurentides; toute cette parcelle de terrain comprenant les lots 1061 et 1062 et partie des lots 1063 et 1064, selon le plan 60969 au registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont une copie a été versée au bureau d'enregistrement à L'Assomption sous le numéro 201425; ladite parcelle ayant une superficie de 0,58 acre, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis* comprenant la zone décrite ci-après :

Dans la province de Québec, dans le comté de Lévis, dans la ville de Lauzon, la parcelle de terre illustrée sur le plan n° 66456 du Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, et ayant une superficie d'environ 4,5 hectares.

## NEW BRUNSWICK

*Boishébert National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All that certain lot, piece or parcel of land situate, lying and being in the Province of New Brunswick, in the County of Northumberland, in the Parish of Derby, known as Beaubear's Island and extending to the bank or shore of the Miramichi River, containing 179 acres more or less and being the same lands conveyed by New Brunswick to James Fraser and William Forsythe by Grants numbered 191, 217, 230 and 444 in the years 1786, 1790, 1791 and 1806 respectively.

*Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of New Brunswick; In the County of Saint John; In the City of Saint John;

All that parcel of land shown on a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa as 67246, a copy of which is filed in the Registry Office at Saint John as 1144;

LESS:

All that parcel of land shown as Parcel "A" on a plan recorded in the records as 82387, a copy of which is deposited in the office as 10194612; and containing about 814 square metres.

The remainder containing about 1.59 hectares.

*Fort Beauséjour National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In New Brunswick; in the County of Westmorland; in the parish of Westmorland; at Fort Beauséjour, the whole of lots C.C.1, C.C.2, C.C.3, C.C.4, FB4, FB5, FB6, FB7, FBA8, FB9, FB11 and FB12 according to plan 59526 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Moncton as 9634; said lots containing together about 297.7 acres.

## NOVA SCOTIA

*Alexander Graham Bell National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Victoria County; at Baddeck; all that parcel of land according to plan 56780 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is registered in the Registry Office at Baddeck as number 29; said parcel containing 24.74 acres, more or less.

*Fort Anne National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Nova Scotia; in the County of Annapolis; at Annapolis Royal; all that parcel shown as Fort Anne National Historic Park according to plan 67117 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Bridgetown as P-838; said parcel containing 17.21 hectares, more or less.

*Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada* comprising the area in the Province of Nova Scotia, County of Cape Breton, in the vicinity of Louisbourg described as follows:

## NOUVEAU-BRUNSWICK

*Lieu historique national du Canada Boishébert* comprenant les zones décrites ci-après :

La totalité du lot ou de la parcelle de terre situés dans la province du Nouveau-Brunswick, comté de Northumberland, dans la paroisse de Derby, connu sous le nom de l'île Beaubear et s'étendant jusqu'à la rive de la rivière Miramichi, d'une superficie de 179 acres, plus ou moins, et constituant les terres que le Nouveau-Brunswick a cédées à James Fraser et William Forsythe aux termes des concessions n° 191, 217, 230 et 444 accordées respectivement en 1786, 1790, 1791 et 1806.

*Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton* comprenant la zone décrite ci-après :

Dans la province du Nouveau-Brunswick; dans le comté de Saint John; dans la ville de Saint John;

La parcelle de terrain indiquée sur un plan versé au registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 67246, dont une copie est déposée au bureau d'enregistrement à Saint John sous le numéro 1144;

### À L'EXCEPTION DE

La parcelle de terrain désignée comme la parcelle A sur un plan versé à ce registre sous le numéro 82387, dont une copie est déposée à ce bureau sous le numéro 10194612, et ayant une superficie d'environ 814 mètres carrés;

Le reste ayant une superficie d'environ 1,59 hectare.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Beauséjour* comprenant les zones décrites ci-après :

Au Nouveau-Brunswick; dans le comté de Westmorland; dans la paroisse de Westmorland; à Fort Beauséjour, la totalité des lots C.C.1, C.C.2, C.C.3, C.C.4, FB4, FB5, FB6, FB7, FB8, FB9, FB11 et FB12, selon le plan 59526 versé au Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont une copie a été déposée au bureau d'enregistrement à Moncton sous le n° 9634; la superficie desdits lots étant d'environ 297,7 acres.

## NOUVELLE-ÉCOSSE

*Lieu historique national du Canada Alexander-Graham-Bell* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans le comté de Victoria à Baddeck, la totalité de la parcelle de terrain indiquée sur le plan 56780 des Archives d'arpentage des terres du Canada, dont un exemplaire se trouve inscrit sous le numéro 29 au bureau d'enregistrement de Baddeck, ladite parcelle ayant une superficie de 24,74 acres, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada du Fort-de-l'Île-Grassy* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de la Nouvelle-Écosse, dans le comté de Guysborough;

toutes ces parcelles de terrain plus particulièrement décrites sous *Premièrement* et *Deuxièmement* comme suit :

*Premièrement*:

(a) those two parcels according to plan 57052 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Sydney as M1086P;

less that part of the larger of the two parcels lying within lot 3 as that lot is shown on plan 56059 of the said Records, a copy of which is filed in the said Registry Office as M852;

(b) that island known as Battery Island according to plan 51364 of the said Records, a copy of which is filed in the said Registry Office as M425, and

(c) that island consisting of about one-half acre situate in a cove at the southwest end of Louisburg Harbour included in the Expropriation filed in the said Registry Office on February 5, 1964 as M420,

all of which lands contain in the aggregate about 12,474 acres.

*Grand-Pré National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All and singular, all those certain lots, pieces or parcels of land situate, lying and being in the County of Kings, Province of Nova Scotia, as shown on a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under No. 68720, said plan also having been filed in the office of the Registrar of Deeds for Kings County under No. P5329;

Containing a combined area of 10.24 hectares.

*Grassy Island Fort National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Nova Scotia, in the County of Guysborough, and being more particularly described as follows:

*Firstly:*

All that certain tract or parcel of land shown as Grassy Island on a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under No. 68204, a copy of which has also been filed in the Registry of Deeds Office at Guysborough under No. 640B;

*Secondly:*

All that certain tract or parcel of land shown on a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under No. 69900, a copy of which has been filed in the Registry of Deeds Office at Guysborough under No. 30;

said tracts or parcels of land containing together about 12.7 hectares.

*Halifax Citadel National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Nova Scotia, in the City of Halifax, all those parcels of land being more particularly described under *Firstly* and *Secondly* as follows:

*Firstly:* that parcel shown according to plan 42708 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Halifax as 2919;

*Secondly:* that parcel shown as Lot HC-1 according to plan 56393 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Halifax as 10293;

said parcels containing together 48.49 acres.

Toute cette parcelle de terrain montrée comme Grassy Island sur le plan 68204 dans le Registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa dont une copie a été enregistrée au Bureau d'enregistrement des titres à Guysborough sous le numéro 640B;

*Deuxièmement:*

Toute cette parcelle de terrain montrée sur le plan 69900 dans le Registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa dont une copie a été enregistrée au Bureau d'enregistrement des titres à Guysborough sous le numéro 30;

lesdites parcelles comprenant une superficie totale d'environ 12,7 hectares.

*Lieu historique national du Canada du Fort-Anne* comprenant les zones décrites ci-après:

En Nouvelle-Écosse; dans le comté d'Annapolis à Annapolis Royal; toute la parcelle constituant le parc historique national du fort Anne selon le plan n° 67117 faisant partie du registre d'arpentage des terres publiques du Canada, à Ottawa, dont un exemplaire est conservé au bureau d'enregistrement des terres de Bridgetown sous le numéro P-838; cette parcelle ayant une superficie d'environ 17,21 hectares.

*Lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg* comprend les zones suivantes de la province de la Nouvelle-Écosse comté de Cap-Breton, à proximité de Louisbourg:

a) les parcelles qui figurent au plan enregistré sous le numéro 57052 au Registre d'arpentage des terres publiques du Canada, à Ottawa, dont une copie est déposée sous le numéro M1086P au bureau d'enregistrement de Sydney,

moins une partie de la plus grande de ces parcelles située dans le lot numéro 3 conformément au plan enregistré sous le numéro 56059 audit registre, dont une copie est déposée sous le numéro M852 audit bureau d'enregistrement,

b) l'île connue sous le nom d'île de la Batterie conformément au plan enregistré sous le numéro 51364 audit registre, dont une copie est déposée sous le numéro M425 audit bureau d'enregistrement, et

c) l'île d'environ un demi-acre située dans une anse à l'extrémité sud-ouest du port de Louisbourg et inscrite dans l'acte d'expropriation déposé le 5 février 1964 sous le numéro M420 audit bureau d'enregistrement,

ces terres couvrant une superficie totale d'environ 12,474 acres.

*Lieu historique national du Canada de Grand-Pré* comprenant les zones décrites ci-après:

L'ensemble et chacune des parties de certains lots, morceaux et parcelles d'un terrain situé dans le comté de Kings, province de la Nouvelle-Écosse, conformément au plan enregistré sous le n° 68720 au Registre d'arpentage des terres publiques du Canada, à Ottawa, plan dont une copie a été déposée sous le n° P5329 au bureau du registraire des titres du comté de Kings; ce terrain couvrant une superficie de 10,24 hectares.

*Lieu historique national du Canada de la Citadelle-d'Halifax* comprenant les zones décrites ci-après:

En Nouvelle-Écosse, dans la ville de Halifax, la totalité des parcelles de terres décrites ci-après:

*Port-Royal National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

1. All and singular that certain lot, piece and parcel of land situate, lying and being at Lower Granville, in the County of Annapolis, and more particularly described as follows:

COMMENCING at a point thirty-one and six-tenths (31.6) feet distant and south sixty-nine degrees ( $69^{\circ}00'$ ) west from the northwest corner of the Champlain Habitation Monument, and thirty-two and two-tenths (32.2) feet distant and south eighty-three degrees thirty minutes ( $83^{\circ}30'$ ) west from the southwest corner of said Monument, said point being on the northern boundary of the highway between Granville Ferry and Victoria Beach; THENCE north one degree thirty minutes ( $1^{\circ}30'$ ) west a distance of one thousand and sixty-five and seven-tenths (1065.7) feet, to a point south twenty-five (25) feet more or less from the southern boundary of P.H. Robblee's orchard; THENCE north eighty-eight degrees thirty minutes ( $88^{\circ}30'$ ) east a distance of three hundred and eighty-two and nine-tenths (382.9) feet to a point south twenty (20) feet more or less from southern boundary of said orchard; THENCE south one degree thirty minutes ( $1^{\circ}30'$ ) east a distance of eight hundred and twenty-six and four-tenths (826.4) feet to a stake on the northern boundary of aforementioned highway; THENCE in a southwesterly direction along the northern boundary of the highway a distance of four hundred and forty-eight (448) feet more or less to the point of beginning, said Lot containing eight and twenty-five one hundredths (8.25) acres, saving and excepting such lands within the described lands and premises as may be the property of the Canadian National Railway for its right-of-way thereover, and also reserving to the said Philip H. Robblee, his heirs and assigns, a right-of-way twenty (20) feet in width along the east side of said lot next to land of Stanley Farnsworth extending from the main highway to the orchard owned by said Philip H. Robblee; as described in a Deed dated the 8th day of November, 1938, the same being registered in the Registry Office at Bridgetown, Nova Scotia, on the 22nd November, 1938, Book 197, Page 335.

2. All and singular that certain piece or parcel of land situate, lying and being at Lower Granville, in the County of Annapolis, bounded and described as follows:

COMMENCING on the south side of the main highway at the eastern corner of lands now owned by The Historical Association of Annapolis Royal; THENCE proceeding easterly along the main highway to a point approximately one hundred and twenty-five feet from the place of beginning or a point four feet west of a line of pine trees now on the land of said Albert E. Parker, which said line of trees extends from the main highway to the Annapolis River; THENCE following southerly a course four feet to the westward of said trees to the Annapolis River; THENCE along said Annapolis River to the southeasterly corner of said lands of said The Historical Association of Annapolis Royal; THENCE northerly along the east boundary of the lands of the said Historical Association to the point of beginning, as described in a Deed dated the 7th day of February, 1939, the same being registered in the Registry office at Bridgetown, Nova Scotia, on the 2nd March 1939, Book 179, Page 520.

3. All and singular those certain pieces or parcels of land situate, lying and being at lower Granville, in the County of Annapolis, bounded and described as follows:

COMMENCING on the north side of the main highway at the southwestern corner of lands of Her Majesty the Queen in right of

*Premièrement*: la parcelle figurant sur le plan numéro 42708 du Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont copie a été versée aux dossiers du Bureau d'enregistrement de Halifax sous le numéro 2919;

*Deuxièmement*: la parcelle indiquée comme le lot HC-1, conformément au plan numéro 56393 du Registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont copie a été versée aux dossiers du Bureau d'enregistrement de Halifax sous le numéro 10293;

lesdites parcelles ayant une superficie totale de 48,49 acres.

*Lieu historique national du Canada de Port-Royal* comprenant les zones décrites ci-après:

1. L'ensemble et chacune des parties d'un certain lot, morceau et parcelle de terrain situé à Lower Granville, dans le comté d'Annapolis, et plus particulièrement décrit comme suit:

COMMENÇANT à un point sis à trente et un pieds et six dixièmes (31,6) de distance et au sud soixante-neuvième degré ( $69^{\circ}00'$ ) ouest de l'angle nord-ouest du Monument de l'Habitation Champlain, et à trente-deux pieds et deux dixièmes (32,2) de distance et au sud quatre-vingt-troisième degré et trente minutes ( $83^{\circ}30'$ ) ouest de l'angle sud-ouest dudit Monument, ledit endroit se trouvant à la limite septentrionale de la route séparant le passage de Granville et la plage Victoria; DE LÀ au nord un degré et trente minutes ( $1^{\circ}30'$ ) ouest, soit une distance de mille soixante-cinq pieds et sept dixièmes (1065,7), jusqu'à un endroit au sud à vingt-cinq (25) pieds, plus ou moins, de la limite méridionale du verger de M. P. H. Robblee; DE LÀ au nord quatre-vingt-huit degrés et trente minutes ( $88^{\circ}30'$ ) est, soit une distance de trois cent quatre-vingt-deux pieds et neuf dixièmes (382,9) jusqu'à un endroit situé au sud à vingt (20) pieds, plus ou moins, de la limite méridionale dudit verger; DE LÀ au sud un degré et trente minutes ( $1^{\circ}30'$ ) est, soit une distance de huit cent vingt-six pieds et quatre dixièmes (826,4) jusqu'à un poteau sis à la limite septentrionale de la route susdite; DE LÀ en direction sud-ouest le long de la limite septentrionale de la route, soit une distance de quatre cent quarante-huit pieds (448), plus ou moins jusqu'au point de départ, ledit lot renfermant huit acres et vingt-cinq centièmes (8,25), à l'exception des terrains contenus dans les terres et établissements décrits comme étant la propriété des Chemins de fer Nationaux du Canada pour leur droit de passage sur iceux, et en réservant audit Philip H. Robblee, ses héritiers et ayants droit, un droit de passage de vingt (20) pieds de largeur le long du côté est dudit lot contigu à la terre de M. Stanley Farnsworth s'étendant de la route principale jusqu'au verger qui est la propriété dudit Philip H. Robblee; selon la description faite dans un contrat portant la date du 8 novembre 1938 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Bridgetown, Nouvelle-Écosse, le 22 novembre 1938, au livre 197, page 335.

2. L'ensemble et chacune des parties d'un certain morceau ou d'une parcelle de terrain sis à Lower-Granville, dans le comté d'Annapolis, borné et décrit comme suit:

COMMENÇANT sur le côté sud de la route principale à l'angle est des terrains que possède maintenant l'Association historique d'Annapolis-Royal; DE LÀ vers l'est le long de la route principale jusqu'à un endroit situé approximativement à cent vingt-cinq pieds du point de départ ou d'un point à quatre pieds à l'ouest d'une rangée de pins actuellement sur la terre dudit M. Albert E. Parker, laquelle rangée de pins s'étend de la route principale jusqu'à la rivière Annapolis; DE LÀ en suivant, vers le sud, une distance de quatre pieds à

Canada; THENCE westerly, following the course of the main highway, to lands of Vernon Clarke; THENCE northerly along lands of the said Vernon Clarke to lands of the Canadian National Railway; THENCE easterly along the southern line of lands of the said Canadian National Railway to lands of Her Majesty the Queen in right of Canada; THENCE along the western line of lands of Her Majesty the Queen in right of Canada to the place of beginning, containing five acres more or less saving and excepting a certain right-of-way over the hereinbefore described lands granted to one Ewart Gladstone Morse, his heirs, executors, administrators and assigns, by a certain Indenture bearing date the 1st November, 1934, between The Historical Association of Annapolis Royal of the one part, and the said Ewart Gladstone Morse, of the other part, which said Indenture is duly recorded in the Registry of Deeds for the County of Annapolis in Book 193, Page 303;

Also all that certain other piece or parcel of land situate opposite the first-described lot of land and on the south side of the main highway, COMMENCING at a point where the west line of land of Albert E. Parker intersects the south side of the main highway; THENCE southerly along the said west line of Albert E. Parker twenty-eight feet or to the bank of the Annapolis River; THENCE westerly along the bank of said River until the bank of said River meets the said south side of the main highway; THENCE easterly along said south side of the main highway to the place of beginning; as described in a Deed dated the 8th February, 1939, the same being registered in the Registry Office at Bridgetown, Nova Scotia, on the 2nd March, 1939, in Book 197, Page 520.

4. All and singular that certain lot or parcel of land and premises situate at Karsdale, in the County of Annapolis and Province of Nova Scotia, forming part of the former right-of-way land of the Halifax and South Western Railway Company and more particularly bounded, delimited and described as follows:

BEGINNING at a point on the original centre line of the abandoned former main line of the said Railway where it is intersected by the prolongation across the railway right-of-way of the boundary line between land formerly of P. H. Robblee, now of Her Majesty the Queen in right of Canada, and that formerly of Stanley Farnsworth, lying adjacent easterly; the said point of intersection being at or about Station 4534.04 of the chainage of the Middleton Subdivision of the Railway (Station 0+00 thereof being at the Junction Switch at Bridgewater Junction Station 4173+83.4 of the chainage of the Chester Subdivision of the said Railway);

THENCE, from the point of beginning, so determined, westerly, along the said original Centre Line as shown by a broken white line on the accompanying plan seven hundred and seventy-eight (778) feet, more or less, to a point on the prolongation across the Railway right-of-way of the boundary line between land formerly of Mrs. John Robblee, now of Her Majesty the Queen in right of Canada, and that of Vernon Clarke, lying adjacent westerly; embracing throughout a width of forty-nine and five-tenths (49.5) feet on the right or northerly side of the said original Centre Line, and on the left or southerly side thereof a width of one hundred and forty-nine and five-tenths (149.5) feet, measured at right angles thereto;

Containing, the said parcel of land so described, an area of three and fifty-five hundredths (3.55) acres more or less, as described in a Deed dated the 3rd February, 1939, the same being registered in the

l'ouest desdits pins jusqu'à la rivière Annapolis; DE LÀ le long de ladite rivière Annapolis jusqu'à l'angle sud-est desdits terrains de ladite Association historique d'Annapolis-Royal; DE LÀ vers le nord le long de la ligne orientale de démarcation des terrains de ladite Association historique jusqu'au point de départ, selon la description faite dans un contrat en date du 7 février 1939 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Bridgetown, Nouvelle-Écosse, le 2 mars 1939, livre 179, page 520.

3. L'ensemble et chacune des parties de certains morceaux ou parcelles de terrain situés à Lower-Granville, dans le comté d'Annapolis, bornés et décrits comme suit:

COMMENÇANT au côté nord de la route principale à l'angle sud-ouest des terres de Sa Majesté du Chef du Canada; DE LÀ vers l'ouest en suivant la direction de la route principale jusqu'aux terres de M. Vernon Clarke; DE LÀ vers le nord le long des terres dudit Vernon Clarke jusqu'aux terrains des Chemins de fer Nationaux du Canada; DE LÀ vers l'est le long de la ligne méridionale des terrains desdits Chemins de fer Nationaux du Canada jusqu'aux terrains de Sa Majesté du Chef du Canada; DE LÀ le long de la ligne occidentale des terrains de Sa Majesté du Chef du Canada, jusqu'au point de départ, d'une superficie de cinq acres, plus ou moins, à l'exception d'un certain droit de passage sur les terres ci-dessus décrites, accordé à M. Ewart Gladstone Morse, ses héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayants droit, en vertu d'un certain contrat portant la date du 1<sup>er</sup> novembre 1934, passé entre l'association historique d'Annapolis-Royal, d'une part, et ledit Ewart Gladstone Morse, d'autre part; ce contrat étant dûment inscrit dans le registre des contrats pour le comté d'Annapolis, au livre 193, page 303;

De plus, tout cet autre morceau ou parcelle de terrain situé vis-à-vis du lot de terre décrit en premier lieu et se trouvant sur le côté sud de la route principale, COMMENÇANT à un endroit où la ligne occidentale de la terre de M. Albert E. Parker croise le côté sud de la route principale; DE LÀ vers le sud le long de ladite ligne occidentale de la terre de M. Albert E. Parker, sur une distance de vingt-huit pieds ou jusqu'à la rive de la rivière Annapolis; DE LÀ vers l'ouest le long de la rive de ladite rivière jusqu'au point où la rive de ladite rivière rencontre ledit côté sud de la route principale; DE LÀ vers l'est le long dudit côté sud de la route principale jusqu'au point de départ; selon la description faite dans un contrat daté du 8 février 1939 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Bridgetown, Nouvelle-Écosse, le 2 mars 1939, dans la subdivision 197, page 520.

4. L'ensemble et chacune des parties d'un certain lot ou d'une parcelle de terrain et des établissements situés à Karsdale, dans le comté d'Annapolis et la province de la Nouvelle-Écosse, faisant partie de l'ancien terrain qui constituait le droit de passage de la Halifax and South Western Railway Company et plus particulièrement bornés, délimités et décrits comme suit:

COMMENÇANT à un endroit situé sur la ligne médiane originale de l'ancienne voie ferrée principale abandonnée de ladite compagnie de chemin de fer, là où elle est croisée par le prolongement, à travers l'emprise ferroviaire de la ligne de démarcation séparant l'ancienne terre de M. P. H. Robblee, appartenant actuellement à Sa Majesté du Chef du Canada, et l'ancienne terre de M. Stanley Farnsworth continuë, à l'est; ledit point de croisement se trouvant à la station 4534.04 de chaînage, ou approximativement, de la subdivision Middleton du chemin de fer (la station 0+00 de cette voie ferrée se trouvant à l'ai-

Registry Office at Bridgetown, Nova Scotia, on the 17th May, 1939, in Book 197, Page 588.

5. All and singular that certain parcel or tract of land known as Champlain's Garden, situate between Port Wade-Annapolis Highway and the Annapolis River, in the vicinity of Lower Granville, in the County of Annapolis, in the Province of Nova Scotia, as shown upon a plan of survey signed by E. R. Wade, Provincial Land Surveyor, and dated 19th November, 1948, and of record in the National Historic Parks and Sites Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa; said parcel containing an area of three acres and five-tenths of an acre, more or less, being the same lands and premises as were conveyed by the Historical Association of Annapolis Royal to Her Majesty the Queen in right of Canada by deed recorded in the Registry of Deeds at Bridgetown, N.S., in Book 210, page 496.

*Prince of Wales Tower National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In Nova Scotia; at Halifax; in Point Pleasant Park, all that parcel enclosed within the circumference of a circle having a radius of 80 feet with the centre of the circle being the centre of the structure known as the Prince of Wales Martello Tower, said centre being  $77^{\circ}45'$ , 429.8 feet, more or less, from the monument shown marking the southwesterly corner of the National Historic Site on plan 53423 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa and premising that the northwesterly boundary of said site has a bearing of  $37^{\circ}52'$ ; Said parcel containing 0.46 acres more or less.

*York Redoubt National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Nova Scotia;

in Halifax County;

all those parcels of land designated Parcel A and Parcel B on plan 69876 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa;

a copy of which has been filed in the Land Registry Office at Halifax as 21964;

said parcels containing together about 72.49 hectares.

guille de jonction de Bridgewater Junction, station 4173+83.4 du chaînage de la subdivision de Chester dudit chemin de fer);

PUIS, du point de départ, ainsi déterminé, vers l'ouest, le long de ladite ligne médiane originale indiquée par une ligne blanche brisée sur le plan annexé, soit une distance de sept cent soixante-dix-huit (778) pieds, plus ou moins, jusqu'à un endroit situé sur le prolongement, à travers l'emprise ferroviaire de la ligne de démarcation séparant l'ancienne terre de madame John Robblee, appartenant actuellement à Sa Majesté du Chef du Canada, et la terre de M. Vernon Clarke, contiguë, à l'ouest; ce terrain comprenant en tout une largeur de quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (49,5) sur le côté droit ou septentrional de ladite ligne médiane originale, et, sur le côté gauche ou méridional de ladite ligne, une largeur de cent quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (149,5), mesurées à angles droits de cette ligne;

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite renferme une superficie de trois acres et cinquante-cinq centièmes (3,55), plus ou moins, selon la description faite dans un contrat en date du 3 février 1939 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Bridgetown, Nouvelle-Écosse, le 17 mai 1939, au livre 197, page 588.

5. L'ensemble et chacune des parties d'une certaine parcelle ou étendue de terrain connue sous le nom de Jardin de Champlain, située entre la grande route Port Wate-Annapolis et la rivière Annapolis, dans le voisinage de Lower Granville, comté d'Annapolis, province de Nouvelle Écosse, et indiquée sur un plan d'arpentage signé par E. R. Wade, arpenteur provincial, et daté du dix-neuvième jour de novembre 1948, lequel plan est déposé dans les archives de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa; ladite parcelle renferme une superficie approximative de trois acres et cinq-dixièmes d'acre et constitue les mêmes terrains et établissements que ceux qui ont été cédés par l'Association historique d'Annapolis-Royal à Sa Majesté du Chef du Canada par un acte enregistré au Bureau des titres à Bridgetown, N.-E., dans le livre 210, page 496.

*Lieu historique national du Canada de la Tour-Prince-de-Galles* comprenant les zones décrites ci-après:

En Nouvelle-Écosse; à Halifax; au parc Point Pleasant, toute cette parcelle de terrain comprise dans la circonférence d'un cercle de 80' de rayon, le centre dudit cercle étant le centre de l'édifice appelé Prince of Wales Martello Tower ledit centre étant à  $77^{\circ}45', 429,8$  pieds, plus ou moins, du monument indiquant le coin du sud-ouest du lieu historique national sur le plan 53423 du registre d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, et supposant que la limite au nord-ouest dudit lieu à un relèvement de  $37^{\circ}52'$ ; ladite parcelle ayant une superficie de 0,46 acre, plus ou moins.

*Lieu historique national du Canada de la Redoute-York* comprenant les zones décrites ci-après:

Dans la province de la Nouvelle-Écosse;

dans le comté de Halifax;

toutes les parcelles de terrain étant désignées Parcel A et Parcel B sur le plan 69876 dans les archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa;

une copie étant déposée au bureau d'enregistrement à Halifax sous le numéro 21964;

lesdites parcelles renfermant ensemble environ 72,49 hectares.

PRINCE EDWARD ISLAND

*Ardgowan National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Prince Edward Island, in Queens County, in the Village of Parkdale, all that parcel of land shown as plan number 662 on plan 55707 in the Canada Lands Surveys Records of the Legal Surveys Division, Department of Energy, Mines and Resources at Ottawa, a copy of which has been filed in the office of the Registrar of Deeds for the Queens County at Charlottetown; said parcel containing 1.55 hectares, more or less.

*Port-la-Joye–Fort Amherst National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Prince Edward Island, in the county of Queens, in lot 65;

All that parcel of land shown bordered in heavy line according to plan 68583 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Registry Office at Charlottetown under number 5012;

Said parcel being subject to right-of-way 4.57 metres wide and to a powerline right-of-way as shown on said plan in said records;

Said parcel containing about 91.26 hectares.

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

*L'Anse aux Meadows National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Newfoundland, in the District of Strait of Belle Isle, near the Settlement of L'Anse aux Meadows,

All that parcel of land shown as L'Anse aux Meadows National Historic Park on a plan confirmed by the Surveyor General of Canada Lands on November 23, 1982, said plan is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, Ontario, under number 68438, a copy of which has been filed in the Registry of Deeds Office at St. John's, Newfoundland, under number S.P. 117;

**Less:**

*firstly:* all that portion of land being more particularly described as the portion of the peninsula at Beak Point lying northwesterly of a line parallel to and perpendicularly distant 750 feet northwesterly from the seaward boundary of said park in Medee Bay, said seaward boundary having a bearing of South 47°59'00"West as shown on aforesaid plan;

*secondly:* all that parcel of land shown as parcel 5 on a plan of survey signed by J.C. Gorman, N.L.S., and dated June 30, 1988, said plan is recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, Ontario, under number 71712, a copy of which has been filed in the Registry of Deeds Office at St. John's, Newfoundland, under number 2042;

The remainder containing about 7,993.6 hectares (19,750 acres).

*Cape Spear National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the District of St. John's South, the whole of a parcel at Cape Spear according to plan 57890 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa, a copy of which is registered in the Registry Office at St.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

*Lieu historique national du Canada Ardgowan* comprenant la zone décrite ci-après :

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans le comté de Queens, dans le village de Parkdale, la totalité de la parcelle de terrain portant le numéro 662 sur le plan n° 55707 des Archives d'arpentage des terres du Canada de la Division des levés officiels du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa, dont copie a été déposée au Bureau de l'enregistrement des titres fonciers du comté de Queens, à Charlottetown; ladite parcelle ayant une superficie d'environ 1,55 hectare.

*Lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst* comprenant la zone décrite ci-après :

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans le comté de Queens, dans le lot 65, la totalité de la parcelle de terre délimitée par une ligne grasse sur le plan n° 68583 des Archives d'arpentage des terres du Canada, à Ottawa, dont copie a été versée sous le numéro 5012 au bureau d'enregistrement des titres fonciers, à Charlottetown, ladite parcelle étant grevée d'un droit de passage sur une bande de terre de 4,57 mètres de largeur et d'une servitude relative à une ligne de transmission d'électricité, selon ledit plan desdites archives; ladite parcelle ayant une superficie d'environ 91,26 hectares.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

*Lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Terre-Neuve, dans le district de Strait of Belle Isle, près de l'établissement de L'Anse aux Meadows,

Toute cette parcelle de terrain dénommée Parc historique national de L'Anse aux Meadows telle que montrée sur un plan ratifié par l'Arpenteur général des terres du Canada le 23 novembre 1982, ledit plan étant enregistré dans les Archives des terres du Canada à Ottawa, Ontario, sous le numéro 68438, copie dudit plan ayant aussi été enregistrée au bureau du régistrateur à St. John's, Terre-Neuve, sous le numéro S.P. 117;

**Sauf et à distraire:**

*premièrement:* toute cette partie de terrain plus particulièrement décrite comme suit : la partie de la péninsule dénommée «Beak Point» située au nord-ouest d'une ligne parallèle et perpendiculaire de 750 pieds vers le nord-ouest à la limite dudit parc située au large et dans la baie Medee, cette dite limite dudit parc ayant un azimuth de Sud 47°59'00" Ouest tel que montré sur ledit plan;

*deuxièmement:* toute cette parcelle de terrain montrée comme Parcel 5 sur un plan signé par J.C. Gorman, N.L.S., et daté du 30 juin 1988, ledit plan étant enregistré dans les Archives des terres du Canada à Ottawa, Ontario, sous le numéro 71712, copie dudit plan ayant aussi été enregistré au bureau du régistrateur à St. John's, Terre-Neuve, sous le numéro 2042;

Le reste ayant une superficie d'environ 7 993,6 hectares (19 750 acres).

*Lieu historique national du Canada du Cap-Spear* comprenant les zones décrites ci-après :

John's as 33733; less that portion of said parcel being more particularly described as follows:

COMMENCING at an iron post numbered 7, as said post and all other posts hereinafter referred to being according to said plan; THENCE S. 28°51'34"W., 725.31 feet, more or less, to an iron post numbered 16; THENCE N.60°10'27"W., 416.34 feet, more or less, to an iron post numbered 2; THENCE N.07°00'08"E., 140.18 feet, more or less, to an iron post; THENCE N.25°56'01"E., 142.84 feet, more or less, to an iron post; THENCE N. 46°03'32"E., 383.37 feet, more or less, to an iron post numbered 5; THENCE S.73°28'57"E., to the point of commencement; the remainder containing about 131 acres.

*Castle Hill National Historic Site of Canada* comprising the following described area;

All that piece or parcel of land situate and being at Placentia in the Province of Newfoundland commonly known and referred to as Castle Hill and more particularly described as follows: BEGINNING at a point in the northerly limit of the road (sixty-six feet wide) extending from the road leading from Jersey Side to the Argentia Highway to the fort at Castle Hill, the said point being the southwest angle of land occupied by J. O'Keefe; THENCE running in an easterly direction along the aforesaid northerly limit of the road two hundred and forty-eight feet; THENCE turning and running south ninety feet to a point on the southern side of the said road; THENCE running south sixty-seven degrees forty-two minutes east one hundred and four feet and seven-tenths of a foot more or less; THENCE running south eight hundred and five feet to a point on the shore of Placentia Bay at high-water mark; THENCE running along the said shore at high-water mark in a general westerly direction three thousand five hundred feet; THENCE turning and running south seventy-one degrees thirty minutes east seven hundred and seventy feet and THENCE north eighty-two degrees fifty minutes east four hundred and eighty feet and four-tenths of a foot; and THENCE north seventy-eight degrees nine minutes east nine hundred and sixty-seven feet more or less to the aforesaid land occupied by J. O'Keefe; THENCE running by the said land south nineteen degrees thirty minutes east three hundred and ninety-eight feet more or less to the point of beginning; all bearings being magnetic.

*Port au Choix National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

In the Province of Newfoundland, in the community of Port au Choix;

All those parcels of land designated as Parcels 1, 2 and 3 according to a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa under the number 68584; a copy has also been filed at the Registry of Deeds, St. John's, as Master Plan number 1899; containing in total an area of 833.24 hectares, more or less.

*Signal Hill National Historic Site of Canada* comprising the following described area:

All that parcel of land described as follows, that is to say:

BEGINNING at a granite monument inscribed W.D.10A, the said granite monument being about nine hundred feet north of the road extending from the Signal Hill to Cuckold's Cove; THENCE running south eighty-seven degrees east five hundred and fifty feet; THENCE running north eighty degrees thirty-one minutes east eight hundred and thirty feet and one-tenth of a foot; THENCE running north sixty-

Dans le district de Saint-Jean-Sud, la totalité de la parcelle de terrain située à Cape Spear, conformément au plan enregistré sous le n° 57890 au Registre d'arpentage des terres publiques du Canada, à Ottawa, dont une copie est déposée sous le n° 33733 au Bureau d'enregistrement de Saint-Jean; moins la partie de ladite parcelle décrite plus précisément ci-après :

À PARTIR du poteau de fer numéro 7, ledit poteau et tous les autres poteaux mentionnés ci-après étant désignés d'après ledit plan; DE LÀ, en direction S.-O., à 28°51'34", sur une distance de 725,31 pieds, plus ou moins, jusqu'au poteau de fer numéro 16; DE LÀ, en direction N.-O., à 60°10'27", sur une distance de 416,34 pieds, plus ou moins, jusqu'au poteau de fer numéro 2; DE LÀ, en direction N.-E., à 07°00'08", sur une distance de 140,18 pieds, plus ou moins, jusqu'à un poteau de fer; DE LÀ, en direction N.-E., à 25°56'01", sur une distance de 142,84 pieds, plus ou moins, jusqu'à un poteau de fer; DE LÀ, en direction N.-E., à 46°03'32", sur une distance de 383,37 pieds, plus ou moins, jusqu'au poteau de fer numéro 5; DE LÀ, en direction S.-E., à 73°28'57", jusqu'au point de départ; la superficie restante étant d'environ 131 acres.

*Lieu historique national du Canada de Castle Hill* comprenant les zones décrites ci-après :

Toute l'étendue ou parcelle de terrain située et sise à Plaisance, dans la province de Terre-Neuve, connue sous le nom de Castle Hill et communément appelée ainsi, et décrite plus précisément comme suit: COMMENÇANT à un point de la limite nord de la route (de soixante-six pieds de largeur) s'étendant à partir de la route menant de Jersey Side à la grande route d'Argentia, jusqu'au fort de Castle Hill, ledit point étant l'angle sud-ouest de la terre occupée par M. J. O'Keefe; DE LÀ, allant vers l'est le long de ladite limite nord de la route sur une distance de deux cent quarante-huit pieds; DE LÀ, en obliqueant et en continuant vers le sud sur une distance de quatre-vingt-dix pieds jusqu'à un point situé du côté sud de ladite route; DE LÀ, en direction sud, par soixante-sept degrés quarante-deux minutes est, sur une distance de cent quatre pieds et sept dixièmes, plus ou moins; DE LÀ, en direction sud sur une distance de huit cent cinq pieds, jusqu'à un point de la ligne des hautes eaux sur la rive de la baie de Plaisance; DE LÀ, en continuant le long de ladite rive à la ligne des hautes eaux en direction ouest, sur une distance de trois mille cinq cents pieds; DE LÀ, en obliqueant et en continuant vers le sud, par soixante et onze degrés trente minutes est, sur une distance de sept cent soixante-dix pieds, puis vers le nord, par quatre-vingt-deux degrés cinquante minutes est, sur une distance de quatre cent quatre-vingt pieds et quatre dixièmes, et DE LÀ, en direction nord, par soixante-dix-huit degrés neuf minutes est, sur une distance de neuf cent soixante-sept pieds, plus ou moins, jusqu'à ladite terre occupée par M. J. O'Keefe; DE LÀ, suivant ladite terre en direction sud, par dix-neuf degrés trente minutes est, sur une distance de trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds, plus ou moins, jusqu'au point de départ; tous les relèvements ci-dessus sont indiqués en coordonnées magnétiques.

*Lieu historique national du Canada de Port au Choix* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans la province de Terre-Neuve, dans la communauté de Port au Choix;

toutes ces parcelles de terrain désignées comme parcelles 1, 2 et 3 selon un plan portant le numéro 68584 enregistré dans le Registre d'arpentage des terres du Canada à Ottawa; une copie de ce plan a

two degrees fifty minutes east nine hundred and twenty-two feet and four-tenths of a foot to an iron marker set in the ground at the intersection of the easterly side of the aforesaid road with the westerly side of a branch road leading to the shore at Quidi Vidi Harbour; THENCE running south thirty-eight degrees thirty-one minutes east one hundred and seventy-one feet and nine-tenths of a foot; THENCE running south forty-two degrees forty-seven minutes east one hundred and three feet and nine-tenths of a foot; THENCE running north eighty-two degrees thirty minutes east one hundred and twenty-three feet and four-tenths of a foot; THENCE running south ten degrees forty-three minutes west two hundred and fifty feet more or less to the shore of Cuckold's Cove at ordinary high-water mark; THENCE running in a general southerly direction along the sinuosities of the shoreline at ordinary high-water mark of Cuckold's Cove, Soldiers Gulch to North Head; THENCE continuing along the shoreline at ordinary high-water mark in a general westerly direction to a point in the shore of Hay Cove, the said point being four hundred and seventy-eight feet measured on a bearing of south sixty-seven degrees forty-five minutes east from an iron marker set in rock near the southwesterly corner of Queen's Battery; THENCE running north sixty-seven degrees forty-five minutes west four hundred and seventy-eight feet to the said iron marker near the southwesterly corner of the Queen's Battery; THENCE running north fifty-two degrees fifty-six minutes west eight hundred and sixty-three feet and three-tenths of a foot; THENCE running north sixty-three degrees forty-six minutes west three hundred and thirty-two feet; THENCE running north thirty-eight degrees twenty minutes west two hundred and seventy-three feet to an iron marker set in the ground; THENCE running north fifty-four degrees sixteen minutes east one hundred and thirty-six feet and nine-tenths of a foot; THENCE running north thirty-seven degrees forty-nine minutes east two hundred and eighty-two feet and seven-tenths of a foot; THENCE running north forty degrees fifty-one minutes east two hundred and sixty-three feet to a point on Signal Hill Road; THENCE running north thirty degrees six minutes east sixty-six feet and two-tenths of a foot; THENCE running north fifteen degrees east one thousand and sixty-five feet; THENCE running north thirty-nine degrees three minutes west two hundred and ninety-six feet; THENCE running north fifty-eight degrees twenty-nine minutes east three hundred and fifty-eight feet and seven-tenths of a foot to a granite monument inscribed W.D. 10; THENCE running north forty-one degrees fifteen minutes east six hundred and one feet more or less to the point of beginning and containing an area of two hundred and sixty acres more or less, all bearings being referred to the true meridian.

EXCEPTING THEREFROM the whole of parcels A and B, in Signal Hill National Park, in the Electoral District of St. John's East, in the province of Newfoundland, said parcels containing together by admeasurement sixteen acres and sixty-three hundredths of an acre, more or less, as said parcels are shown bordered red on a plan of record number forty-three thousand two hundred and four in the Legal Surveys and Aeronautical Charts Division of the Department of Mines and Technical Surveys at Ottawa, a copy of which has been registered in the Office of the Registrar of Deeds at St. John's under Vol. three hundred and eighty-eight, Folio seventy-three.

étée déposée au Bureau d'enregistrement des titres à St. John's, sous la désignation Master Plan numéro 1899;

comportant une superficie totale d'environ 833,24 hectares.

*Lieu historique national du Canada de Signal Hill* comprenant les zones décrites ci-après :

Toute la parcelle de terrain décrite comme suite, c'est-à-dire :

COMMENÇANT à un monument de granite portant l'inscription W.D.10A, ledit monument de granite se trouvant à environ neuf cents pieds au nord du chemin allant de la colline Signal à l'anse Cuckold; DE LÀ vers le sud quatre-vingt-sept degrés est cinq cent cinquante pieds; DE LÀ vers le nord quatre-vingt degrés trente et une minutes est huit cent trente pieds et un dixième de pied; DE LÀ vers le nord soixante-deux degrés cinquante minutes est neuf cent vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied jusqu'à un repère en fer enfoncé dans le sol à l'intersection du côté est du chemin susmentionné et du côté ouest d'un embranchement conduisant au rivage du Havre Quidi Vidi; DE LÀ vers le sud trente-huit degrés trente et une minutes est cent soixante-onze pieds et neuf dixièmes de pied; DE LÀ vers le sud quarante-deux degrés quarante-sept minutes est cent trois pieds et neuf dixièmes de pied; DE LÀ vers le nord quatre-vingt-deux degrés trente minutes est cent vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied; DE LÀ vers le sud dix degrés quarante-trois minutes ouest deux cent cinquante pieds plus ou moins jusqu'au rivage de l'anse Cuckold à la ligne ordinaire de marée haute; DE LÀ dans une direction généralement méridionale le long des sinuosités de la ligne du rivage à la ligne ordinaire de marée haute de l'anse Cuckold, ravin Soldiers jusqu'à Cap Nord; DE LÀ continuant le long de la ligne du rivage à la ligne ordinaire de marée haute dans une direction généralement occidentale jusqu'à un point sur le rivage de l'anse Hay, ledit point étant à quatre cent soixante-dix-huit pieds, mesurés d'après un relèvement de sud soixante-sept degrés quarante-cinq minutes est, d'un repère en fer enfoncé dans le roc près de l'angle sud-ouest de la Batterie de la Reine; DE LÀ vers le nord soixante-sept degrés quarante-cinq minutes ouest quatre cent soixante-dix-huit pieds jusqu'au repère en fer près de l'angle sud-ouest de la Batterie de la Reine; DE LÀ vers le nord cinquante-deux degrés cinquante-six minutes ouest huit cent soixante-trois pieds et trois dixièmes de pied; DE LÀ vers le nord soixante-trois degrés quarante-six minutes ouest trois cent trente-deux pieds; DE LÀ vers le nord trente-huit degrés vingt minutes ouest deux cent soixante-treize pieds jusqu'à un repère en fer enfoncé dans le sol; DE LÀ vers le nord cinquante-quatre degrés seize minutes est cent trente-six pieds et neuf dixièmes de pied; DE LÀ vers le nord trente-sept degrés quarante-neuf minutes est deux cents quatre-vingt-deux pieds et sept dixièmes de pieds; DE LÀ vers le nord quarante degré cinquante et une minutes est deux cent soixante-trois pieds jusqu'à un point sur Signal Hill Road; DE LÀ vers le nord trente degrés six minutes est soixante-six pieds et deux dixièmes de pied; DE LÀ vers le nord quinze degrés est mille soixante-cinq pieds; DE LÀ vers le nord trente neuf degrés trois minutes ouest deux cent quatre-vingt-seize pieds; DE LÀ vers le nord cinquante-huit degrés vingt-neuf minutes est trois cent cinquante huit pieds et sept dixièmes de pied jusqu'à un monument en granite portant l'inscription W.D.10; DE LÀ vers le nord quarante et un degrés quinze minutes est six cent un pieds plus ou moins jusqu'au point de départ et comportant une superficie de deux cent soixante acres plus ou moins, tous les relèvements étant mesurés à partir du méridien vrai.

#### NORTHWEST TERRITORIES

*Pingo Canadian Landmark* comprising the following described area:

In the Northwest Territories; in the Mackenzie Delta; all that parcel of land including lands covered by water shown as Pingo Canadian Landmark Site on a plan recorded in the Canada Lands Surveys Records in Ottawa as plan 71851, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Yellowknife as 2002; the parcel containing about 1 598 hectares;

Excepting thereout and therefrom all mines and minerals, whether solid, liquid or gaseous, that may be found within the above described parcel.

*Saoyú-ɻehdacho National Historic Site of Canada* comprising the following described areas:

Firstly,

All that parcel of land commencing at boundary monument 75L1000 on Lot 1000, Quad 96 G/15 at approximate latitude 66°05'45"N and approximate longitude 122°46'06"W;

THENCE northerly and northwesterly along that lot boundary to the ordinary high-water mark of Mackintosh Bay of Great Bear Lake at approximate latitude 66°08'17"N and approximate longitude 123°00'12"W;

THENCE generally northerly, easterly, southerly and westerly along the ordinary high-water mark of Mackintosh Bay, Smith Arm, Douglas Bay and Deerpass Bay of Great Bear Lake to a point of intersection with the boundary of Lot 1000, Quad 96 G/15 at approximate latitude 65°59'45"N and approximate longitude 122°27'47"W;

THENCE generally northerly and westerly along that lot boundary to boundary monument 72L1000;

THENCE continuing along that lot boundary through boundary monuments 73L1000 and 74L1000 to the point of commencement;

That parcel containing approximately 1 975 square kilometres (763 square miles).

All coordinates referred to being according to the 1983 North American Datum, Canadian Spatial Reference System (NAD83 CSRS) and any references to straight lines mean points joined directly on the NAD83 Universal Transverse Mercator (UTM) projection plane surface.

All topographic features referred to being according to Edition 4 of the Cape MacDonnel National Topographic System (NTS) map sheet number 96 I, produced at a scale of 1:250 000; Edition 3 of the Kilekale Lake NTS map sheet number 96 J, produced at a scale of

À L'EXCEPTION des parcelles A et B, dans le parc historique national de Signal Hill, dans la circonscription de St-Jean Est, province de Terre-Neuve, lesdites parcelles mesurant en tout seize acres et soixante-trois centièmes d'acre, plus ou moins, lesdites parcelles étant encerclées en rouge sur le plan numéro quarante-trois mille deux cent quatre de la Division des levés officiels et des cartes aéronautiques du ministère des Mines et des Levés techniques à Ottawa, dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement des contrats à St-Jean au volume trois cent quatre-vingt-huit, feuillet soixante-treize.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST

*Site canadien des Pingos* comprenant les zones décrites ci-après :

Dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le district de Mackenzie, la parcelle de terrain, y compris les terres recouvertes d'eau, désignée comme « Pingo Canadian Landmark Site » sur le plan déposé aux Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa sous le numéro 71851, dont une copie déposée au Bureau des titres de bien-fonds à Yellowknife sous le numéro 2002, la parcelle ayant une superficie d'environ 1 598 hectares;

À l'exclusion des mines et minéraux, à l'état solide, liquide ou gazeux, se trouvant dans les limites de cette parcelle.

*Lieu historique national du Canada Saoyú-ɻehdacho* comprenant les zones décrites ci-après :

Premièrement :

La totalité de la parcelle de terrain commençant à la borne d'arpentage 75L1000 du lot 1000, quadrilatère 96 G/15, à environ 66°05'45" de latitude N. et environ 122°46'06" de longitude O.;

DE LÀ vers le nord et le nord-ouest, le long de la limite dudit lot jusqu'à la ligne des hautes eaux ordinaires de la baie Mackintosh du Grand lac de l'Ours, à environ 66°08'17" de latitude N. et environ 123°00'12" de longitude O.;

DE LÀ généralement vers le nord, l'est, le sud et l'ouest, suivant la ligne des hautes eaux ordinaires de la baie Mackintosh, du bras Smith, de la baie Douglas et de la baie Deerpass du Grand lac de l'Ours jusqu'à son intersection avec la limite de lot 1000, quadrilatère 96 G/15, à environ 65°59'45" de latitude N. et environ 122°27'47" de longitude O.;

DE LÀ généralement vers le nord et l'ouest, le long de la limite dudit lot jusqu'à la borne d'arpentage 72L1000;

DE LÀ continuant le long de la limite dudit lot en passant par les bornes d'arpentages 73L1000 et 74L1000 jusqu'au point de départ;

La parcelle ayant une superficie d'environ 1 975 kilomètres carrés (763 milles carrés).

Toutes les coordonnées se rapportent au Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord, 1983, Système canadien de référence spatiale (NAD83 SCRS). Par « ligne droite », on entend une ligne joignant deux points sans interruption sur une surface plane selon la projection de Mercator transverse universelle (UTM) du NAD 83.

Tous les accidents topographiques mentionnés sont conformes aux publications suivantes : la quatrième édition de la carte 96 I (Cape MacDonnel) du Système national de référence cartographique (SNRC), dressée à une échelle de 1:250 000; la troisième édition de

1:250 000; Edition 2 of the Fort Franklin NTS map sheet number 96 G, produced at a scale of 1:250 000; Edition 3 of the Grizzly Bear Mountain NTS map sheet number 96 H, produced at a scale of 1:250 000.

All boundary monuments and the boundary of Lot 1000, Quad 96 G/15 referred to being according to Plan 90772 Canada Lands Survey Records (CLSR)/4033 Northwest Territories Land Titles Office (LTO).

Secondly,

All that parcel of land commencing at boundary monument 7L1000 on the north boundary of Lot 1000, Quad 96 A/12 at approximate latitude 65°00'00"N and approximate longitude 121°29'21"W;

THENCE westerly along that lot boundary to its point of intersection with the ordinary high-water mark of Keith Arm of Great Bear Lake at approximate latitude 65°00'24"N and approximate longitude 121°48'12"W;

THENCE northerly, northeasterly, easterly, southwesterly and southerly along the ordinary high-water mark of Keith Arm and McVicar Arm of Great Bear Lake to its intersection with the north boundary of Lot 1000, Quad 96 A/12 at approximate latitude 65°01'19"N and approximate longitude 120°58'54"W;

THENCE continuing along the north boundary of that lot to the point of commencement;

Excepting the surface of lots 1000 and 1001, Quad 96 H/4, Plan 81116 CLSR/3177 LTO and lots 1001 and 1002, Quad 96 H/3, Plan 81120 CLSR/3138 LTO.

That parcel containing approximately 2 475 square kilometres (956 square miles).

All coordinates referred to being according to the 1983 North American Datum, Canadian Spatial Reference System (NAD83 CSRS) and any references to straight lines mean points joined directly on the NAD83 Universal Transverse Mercator (UTM) projection plane surface.

All topographic features referred to being according to Edition 3 of the Grizzly Bear Mountain National Topographic System (NTS) map sheet number 96 H, produced at a scale of 1:250 000.

All boundary monuments and the boundary of Lot 1000, Quad 96 A/12 referred to being according to Plan 81115 Canada Lands Survey Records (CLSR)/3190 Northwest Territories Land Titles Office (LTO).

SOR/78-238, s. 1; SOR/79-622, s. 1; SOR/80-308, s. 1; SOR/80-912, s. 1; SOR/81-8, s. 1; SOR/81-70, s. 1; SOR/81-877, s. 1; SOR/82-14, s. 1; SOR/82-111, ss. 1 to 5; SOR/82-664, s. 1; SOR/82-927, s. 1; SOR/83-281, s. 1; SOR/85-173, ss. 1 to 5; SOR/85-479, s. 1; SOR/86-520, s. 1; SOR/88-531, ss. 1 to 3; SOR/88-625, ss. 1, 2; SOR/89-100, s. 1; SOR/90-188, ss. 1 to 4; SOR/92-439, s. 1; SOR/93-34, ss. 1 to 4; SOR/93-89, s. 1; SOR/93-90, s. 1; SOR/93-137, s. 1; SOR/94-363, s. 3(F); SOR/95-292, s. 1; SOR/97-106, s. 1; SOR/97-193, s. 1; SOR/99-305, s. 1; SOR/2000-382, s. 1(F); SOR/2004-218, ss. 3 to 13 and 14(F); SOR/2011-319, s. 1.

la carte 96 J (Kilekale Lake) du SNRC, dressée à une échelle de 1:250 000; la deuxième édition de la carte 96 G (Fort Franklin) du SNRC, dressée à une échelle de 1:250 000; la troisième édition de la carte 96 H (Grizzly Bear Mountain) du SNRC, dressée à une échelle de 1:250 000.

Toutes les bornes d'arpentage et les limites du lot 1000, quadrilatère 96 G/15, mentionnées sont établies selon le plan 90772 déposé aux archives d'arpentage des terres du Canada (AATC)/4033 Bureau des titres de bien-fonds des Territoires du Nord-Ouest (BTBF).

Deuxièmement:

La totalité de la parcelle de terrain commençant à la borne d'arpentage 7L1000 sur la limite nord du lot 1000, quadrilatère 96 A/12, à environ 65°00'00" de latitude N. et environ 121°29'21" de longitude O.;

DE LÀ vers l'ouest suivant la limite dudit lot jusqu'à son intersection avec la ligne des hautes eaux ordinaires du bras Keith du Grand lac de l'Ours à environ 65°00'24" de latitude N. et environ 121°48'12" de longitude O.;

DE LÀ vers le nord, le nord-est, l'est, le sud-ouest et le sud suivant la ligne des hautes eaux ordinaires du bras Keith et du bras McVicar du Grand lac de l'Ours jusqu'à son intersection avec la limite nord du lot 1000, quadrilatère 96 A/12, à environ 65°01'19" de latitude N. et environ 120°58'54" de longitude O.;

DE LÀ le long de la limite nord dudit lot jusqu'au point de départ; Sauf les lots 1000 et 1001, quadrilatère 96 H/4 selon le plan 81116 AATC/3177 BTBF et les lots 1001 et 1002, quadrilatère 96 H/3 selon le plan 81120 AATC/3138 BTBF;

La parcelle ayant une superficie d'environ 2 475 kilomètres carrés (956 milles carrés).

Toutes les coordonnées se rapportent au Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord, 1983, Système canadien de référence spatiale (NAD83 SCRS). Par « ligne droite », on entend une ligne joignant deux points sans interruption sur une surface plane selon la projection de Mercator transverse universelle (UTM) du NAD 83.

Tous les accidents topographiques mentionnés sont conformes à la troisième édition de la carte 96 H (Grizzly Bear Mountain) du SNRC, dressée à une échelle de 1:250 000.

Toutes les bornes d'arpentage et les limites du lot 1000, quadrilatère 96 A/12, mentionnées sont établies selon le plan 81115 déposé aux archives d'arpentage des terres du Canada (AATC)/3190 Bureau des titres de bien-fonds des Territoires du Nord-Ouest (BTBF).

DORS/78-238, art. 1; DORS/79-622, art. 1; DORS/80-308, art. 1; DORS/80-912, art. 1; DORS/81-8, art. 1; DORS/81-70, art. 1; DORS/81-877, art. 1; DORS/82-14, art. 1; DORS/82-111, art. 1 à 5; DORS/82-664, art. 1; DORS/82-927, art. 1; DORS/83-281, art. 1; DORS/85-173, art. 1 à 5; DORS/85-479, art. 1; DORS/86-520, art. 1; DORS/88-531, art. 1 à 3; DORS/88-625, art. 1 et 2; DORS/89-100, art. 1; DORS/90-188, art. 1 à 4; DORS/92-439, art. 1; DORS/93-34, art. 1 à 4; DORS/93-89, art. 1; DORS/93-90, art. 1; DORS/93-137, art. 1; DORS/94-363, art. 3(F); DORS/95-292, art. 1; DORS/97-106, art. 1; DORS/97-193, art. 1; DORS/99-305, art. 1; DORS/2000-382, art. 1(F); DORS/2004-218, art. 1 à 13 et 14(F); DORS/2011-319, art. 1.